

Un type special de modification non restrictive: l'apposition¹

J. LAGO

Universidade de Santiago de Compostela

O. INTRODUCTION

Nous ne savons pas si la meilleure façon de commencer un article sur *L'APPOSITION* est de le faire en employant une structure appositive dans le titre. En tout cas nous l'avons fait sciemment et nous ne nous en repentons point.

Notre but, tout au long de cet article, sera de démontrer que *l'apposition* n'est qu'un type "spécial"² de modification non restrictive.

A cette fin, nous commencerons par expliquer comment nous est venue l'idée d'écrire cet article; comment nous avons corrigé une erreur faite lors de la rédaction de notre livre sur *La acumulación de adjetivos calificativos en la frase nominal del francés contemporáneo* (Anejo 26 de Verba, Universidade de Santiago de Compostela, 1986). Nous continuerons en exposant l'analyse des caractéristiques spécifiques de cette structure syntactico-sémantique.

Puis, nous terminerons par l'examen, aussi exhaustif que possible, des différentes catégories lexicales et syntaxiques qui peuvent faire partie de la structure appositive, ce qui nous amènera à en restreindre le champ par élimination de toute une série de structures syntactico-sémantiques considérées traditionnellement comme des appositions et qui ne le sont pas, d'après l'idée que nous avons de cette fonction.

¹ Le sujet de cet article a été l'objet d'un séminaire de Troisième cycle que nous avons assuré à la Faculté de Philologie de l'Université de Santiago de Compostela pendant l'année scolaire 1987-1988. Les discussions amicales que nous avons eu l'occasion de maintenir avec nos élèves Teresa Díaz García, José Lois Vázquez, Monserrat López Díaz, María del Carmen Maciñeiras Montero, Cristina Montes Posada, María Consuelo Muñoz Barús et Mercedes Regueiro Dielh, nous ont permis de découvrir, dans certains cas, et de modifier, dans d'autres, quelques points de vue relatifs au sujet qui va nous occuper tout au long de ce travail. A chacun d'eux nos sincères remerciements.

² Pour comprendre le sens que nous donnons au mot "spécial" dans le titre et le texte de cet article, nous renvoyons le lecteur aux pages qui vont suivre.

1. L'IDEE DE CE TRAVAIL ET LA CORRECTION D'UNE ERREUR

L'idée de ce travail nous est venue à l'esprit lorsque nous étions en train de rédiger notre livre, (cité ci-dessus), sur l'accumulation des adjectifs qualificatifs dans le syntagme nominal du français contemporain.

C'est à ce moment-là que nous avons abordé, pour la première fois, l'analyse syntactico-sémantique de l'adjectif qualificatif en tant que constituant immédiat d'un syntagme nominal.

En général il n'y avait pas de divergences entre les linguistes concernant les fonctions d'"épithète" et d'"attribut", mais le désaccord se présentait quand on essayait de dénommer la fonction remplie par l'adjectif qualificatif séparé du nucléus modifié par une pause/virgule ou par une catégorie lexicale ou syntaxique. Cette fonction syntactico-sémantique était considérée par certains linguistes comme une fonction "appositive" et par d'autres comme une fonction d'"épithète détachée".

Nous avons déjà affirmé, à l'époque, que l'adjectif qualificatif ne pouvait en aucun cas remplir une fonction appositive³ et nous promettons une étude postérieure sur l'existence, ou non, de la fonction appositive, ainsi que des caractéristiques de cette fonction, au cas où elle existerait.

Après avoir révisé la large bibliographie disponible concernant le sujet de l'apposition, nous nous sommes aperçu que ce terme, soit n'avait pas reçu toute l'attention nécessaire de la part des grammairiens et des linguistes qui se consacraient à l'étude de certaines langues, telles que l'espagnol:

Gramáticos y gramáticas del español no parecen haberse interesado especialmente por la Aposición, construcción que, aunque frecuentísima, se trata como un caso aislado, casi como un quiste gramatical, sin ramificaciones inquietantes dentro de la lengua. La verdad, sin embargo, es que tiene implicaciones y complicaciones que se adentran en el corazón mismo del sistema lingüístico (Martínez, 1985, p. 453),

soit était l'objet d'une grande confusion, si l'on en croit l'affirmation de Bogacki (1973, p. 5):

Le terme d'apposition compte parmi les plus équivoques. En comparaison à épithète, sujet, complément d'objet qui, pourtant, sont loin d'être toujours bien précis - le terme d'apposition désigne, surtout dans la grammaire française, toute une gamme de constructions. La notion correspondant à ce terme a été formée de telle manière qu'elle se trouve à la limite de plusieurs autres concepts ce qui ne facilite nullement la tâche de celui qui veut démêler les choses et définir le sens exact du mot,

ou celle de Bureau (1978, pp. 127-129):

Ce terme, en effet, réfère à la disposition linéaire de l'énoncé: *apposition*, du latin *apponere*, signifie étymologiquement «le fait de placer à côté» et par extension, «ce qui est placé à côté de», de sorte que -si les termes veulent dire quelque chose- on peut parler d'*apposition* pour

³ Sur les raisons que nous avons eues pour refuser à l'adjectif qualificatif la possibilité de remplir une fonction appositive, cfr. Lago (1986, & 2.4.2.).

n'importe quel élément d'une phrase, puisque par définition les unités linguistiques se suivent, sont placées les unes à côté des autres. Une fois qu'on dit qu'un segment quelconque est «apposé» à un autre, on a simplement traité de la disposition matérielle de l'énoncé. Mais cela ne dispense pas pour autant de faire l'analyse syntaxique qui consiste, elle à dégager la hiérarchie des rapports qui est sous-jacente à la disposition linéaire de cet énoncé. Le terme «apposition» apparaît donc pertinent pour décrire l'ordre de succession des éléments linguistiques, mais non pour désigner la fonction d'un élément, puisque la fonction n'est pas un phénomène ressortissant à la linéarité. La plupart des grammaires (...) justifient l'existence de la fonction «apposition» en disant qu'il y a identité entre le segment en apposition et l'autre segment. Le problème est qu'on ne définit pas le type d'identité dont il s'agit, de sorte qu'on n'a pas le critère de l'identification de la «fonction» en question. L'analyse des exemples utilisés par ces grammaires démontrent qu'il s'agit en fait d'identité du référent: on parle d'apposition lorsque deux segments de la chaîne linguistique désignent ou renvoient à un même élément du réel: personne, animal, chose, sensation, etc. Or l'identité définie comme le renvoi à un même référent n'a rien à voir avec l'identité syntaxique, c'est-à-dire l'identité du comportement au sein d'une hiérarchie (...). En conclusion, nous croyons que postuler l'existence d'une fonction syntaxique appelée «apposition» sur la base d'une vague identité sémantique, c'est confondre les niveaux de l'analyse linguistique⁴,

ou, pour donner un autre exemple, celle de Rioul (1983, p. 21):

On peut, en simplifiant, distinguer quatre acceptions différentes du terme lui-même.

a. L'apposition a parfois été définie comme le rapport de contiguïté linéaire immédiate entre deux noms réunis dans une unité de rang supérieur, quelle que soit leur relation sémantique(...).

b. Il est plus courant de considérer restrictivement l'apposition comme la relation de subordination qu'entretient un nom avec un autre nom ayant même référence extralinguistique que lui, les syntagmes auxquels ils appartiennent ne pouvant être séparés l'un de l'autre (sinon, éventuellement, par un *de* explétif ou par une pause) (...).

c. On a également souvent nommé apposition la relation à distance, par delà au moins une pause, entre un syntagme nominal ou un syntagme adjectival (voire un simple adjectif) et le SN auquel il se rattache, qui seul exerce une véritable fonction dans la structure de la phrase (...).

d. Enfin, le terme d'apposition, achevant la dérivation qui le soustrait à son origine purement nominale, s'est même trouvé être réservé à la relation entre un syntagme adjectival mobile et le SN auquel il se rattache (...).

⁴ Nous n'avons l'intention de faire en ce moment aucun commentaire à propos de cette dernière affirmation de Bureau (1978), sur la pertinence ou la non pertinence de l'emploi du terme *apposition* pour désigner une fonction syntactico-sémantique, puisque le but de notre travail est de démontrer que l'apposition est une fonction syntaxique qui véhicule une fonction sémantique modificatrice, de caractère non restrictif, mais cette affirmation ne deviendra valable qu'après l'analyse de chacune des caractéristiques spécifiques de la fonction appositive.

L'ambiguïté du terme *apposition*⁵ est telle dans les manuels scolaires et dans la plupart des articles consacrés à ce sujet que certains linguistes préconisent la disparition de l'emploi de cette terminologie grammaticale⁶ ou son remplacement par celui d'*expansion*:

Mais cette étiquette est ambiguë: en elle-même elle évoque une position, c.-à-d. une construction et, à ce titre, il y a risque de confusion avec juxtaposition, voire parataxe (et même avec épi-thète!). Ensuite, l'apposition recouvre des faits fonctionnellement différents: les distributions, par ex., les mises en place, les relais syntaxiques, certains soulèvements et mises en relief, sans compter les segments résiduels de prédications occurrentes asynchétiqnement intégrés en cours d'énoncé.

Nous proposons de substituer à l'étiquette traditionnelle, l'étiquette *expansion* pour désigner le second terme d'un couple, qui se trouve à l'égard du premier -qu'il déploie- en relation soit d'identité, soit d'inclusion (Dessaintes, 1966, p. 102).

Cette ambiguïté dont nous parlons tout au long de notre introduction à l'étude des caractéristiques typiques de la fonction *appositive* se manifeste chez les grammairiens et les linguistes qui considèrent l'apposition comme une fonction syntaxique, du fait que certains voient en elle une fonction primaire et d'autres une fonction secondaire.

C'est un doute qu'on voit très clairement dans l'affirmation de Paula Pombar (1983, p. 117):

Un problema previo a la definición de aposición es la consideración que esta ha tenido en la gramática, sobre todo acerca del nivel o niveles sintácticos en que puede presentarse. Las posturas adoptadas por los diversos autores son diversas, pero pueden resumirse en las tres siguientes:

⁵ Nous n'avons aucun intérêt spécial à insister sur l'ambiguïté du concept d'apposition, mais celle-ci devient très nette quand on consulte un dictionnaire de linguistique comme celui de Dubois et al. (1973) dans lequel les auteurs sont obligés de faire un résumé des principales acceptions du terme *apposition*, sans arriver à être exhaustifs, étant donné que des structures du type: *le mois de mai, ce fripon de valet*, etc., considérées traditionnellement de type appositif, ne sont pas présentes dans la liste des différents types de structures appositives, comme on le voit dans la citation suivante:

"Il s'applique toujours au mot ou au groupe de mots qui, placé à la suite d'un nom, désigne la même réalité que ce nom, mais d'une autre manière (identité de référence) et en est séparé par une pause (dans la langue parlée) et une virgule (dans la langue écrite): ainsi: *chef-lieu de la Corse*, est en apposition dans *Ajaccio, chef-lieu de la Corse, est la ville de Napoléon*. Au sens strict, l'apposition est donc un emploi détaché du nom et s'oppose à l'adjectif apposé que l'on voit dans *L'enfant, fessé, se promet de ne plus recommencer*. Le critère de la pause (et de la virgule) n'est pas admis par tous les grammairiens; de fait, dans les groupes comme *le professeur Durand, le mont Pélion et la ville de Paris*, on analyse aussi *Durand, Pélion et Paris* comme des appositions à *professeur, mont et ville*. Enfin, par une dernière extension du mot, l'adjectif détaché a fini par être appelé également *apposition*" (Dubois et al., 1973, s.v. *apposition*).

⁶ Cfr. à ce propos Pignon (1962, p. 192) quand il affirme que "le terme *apposition* est inutile et pourrait, sans dommage, disparaître de nos grammaires".

D'autres linguistes, tel que Forsgren (1981), sont moins catégoriques que Pignon (1962) et ils pensent que le terme d'apposition peut être valable en grammaire, moyennant une reformulation:

"Avouons que le concept d'apposition n'a peut-être pas encore reçu de définition ni d'emploi satisfaisants; il est possible que l'analyse traditionnelle puisse être repensée, les critères reformulés" (Forsgren, 1981, p. 334).

1. La aposición es una función en el interior de una frase (en la terminología de A. Martinet, se trataría de una función *no primaria*).
2. Es una función equiparable a las funciones de sujeto, complemento directo, etc. (*funciones primarias* en la terminología de A. Martinet).
3. Además de los enfoques anteriores algunos autores, con un concepto amplio del término, hablan de *aposiciones oracionales*, o bien de *aposiciones-resumen a oraciones*. Este concepto de aposición se dilata notablemente al aplicarse a niveles superiores a la frase.

Devant cette situation confuse, nous croyons qu'il est grand temps de faire une étude approfondie du phénomène linguistique de l'*apposition* dans le but de lever toute ambiguïté concernant sa définition, ses caractéristiques syntactico-sémantiques et les catégories lexico-syntactiques qui peuvent faire partie de cette structure. Mais avant d'aborder cette problématique, voyons notre erreur.

Après la parution de notre livre sur l'accumulation des adjectifs qualificatifs dans le SN du français contemporain, (cité ci-dessus), nous nous sommes rendu compte que nous nous étions trompé en affirmant que le substantif ne pouvait pas remplir une fonction appositive quand il était employé en fonction de *MODIFICATEUR* d'un *NUCLEUS*⁷.

Nous reproduisons ci-dessous textuellement ce que nous affirmions à l'époque, puis nous commenterons les causes qui nous ont poussé à adopter des positions que nous ne défendons plus actuellement:

Nuestra opinión personal sobre la llamada función aposición parte de la teoría expuesta por Sobejano (1970, 132-133) en la que niega al adjetivo calificativo la posibilidad de desempeñarla y sólo reserva dicho término para la "yuxtaposición de dos sustantivos situados en el mismo plano sintáctico, de los cuales el uno explica o determina al otro". El mismo autor habla anteriormente de que debe reservarse el término aposición exclusivamente "para aquella yuxtaposición en que los términos yuxtapuestos pertenecen a una misma categoría gramatical". Coincidimos plenamente con Sobejano (1970) en la reserva del término aposición para la yuxtaposición de *categorías gramaticales idénticas*⁸ situadas en el mismo plano sintáctico, pero no sólo lo ceñimos a las categorías gramaticales y lo extendemos también a las categorías sintácticas. Por supuesto que no vamos a entrar en este trabajo en la elucidación de las características específicas de esta función cuando está desempeñada por otras categorías gramaticales o sintácticas diferentes de la categoría gramatical del adjetivo calificativo. *Nuestra misión se ciñe a refutar el hecho de que tanto el sustantivo como el adjetivo calificativo puedan desempeñarla cuando están empleados en función semántica modificadora de un núcleo, generalmente nominal*. Para ello no debemos olvidar que tanto la función sintáctica atributiva como la denominada apositiva son la expresión de una función semántica denominada 'modificación' (Lago, 1986, p. 67).

Après cette citation, un petit commentaire s'impose, puisqu'il y a, là-dedans, des propos insoutenables actuellement.

D'abord, nous nous sommes laissé guider par des maîtres tels que Sobejano (1970) sur l'identité catégorielle des termes apposés, même si nous envisagions un

⁷ Cfr. Lago (1986, p. 67)

⁸ Ce syntagme prépositionnel, ainsi qu'un fragment qui apparaîtra un peu plus loin dans cette même citation, n'étaient pas soulignés dans le texte initial. Si nous les soulignons à présent, ce n'est que pour que le lecteur puisse mieux apprécier notre changement d'avis entre cette première approche du phénomène linguistique de l'apposition et notre conception actuelle du même phénomène.

champ non limité aux catégories lexicales et pouvant s'étendre aux catégories syntaxiques.

L'identité catégorielle (lexicale ou syntaxique) n'est pas une condition nécessaire pour que deux termes ou deux structures syntaxiques puissent faire partie d'une structure de type appositif⁹, mais l'erreur se produisait immédiatement après, quand on estimait que le substantif ne pouvait pas faire partie d'une structure appositive, en tant que modificateur (deuxième membre) d'un nucléus (premier membre), généralement de caractère nominal.

Notre but, à l'époque, était de démontrer que le fait de dénommer différemment le substantif et l'adjectif, quand ils remplissaient tous les deux une fonction de modification d'un nucléus, manquait de sens, étant donné qu'il y avait déjà deux termes disponibles:

Celui d'*épithète* (quand le terme modificateur est joint directement au terme modifié) et

Celui d'*épithète détachée* (quand le terme modificateur est séparé du terme modifié par une pause/virgule ou une catégorie lexicale ou syntaxique).

C'est à partir de nombreuses lectures sur le sujet qui nous occupe en ce moment et après maintes réflexions que nous nous sommes aperçu que la fonction *appositive* représentait un type spécial de modification, différente de la modification transmise par la fonction d'*épithète*, d'*épithète détachée* ou d'*attribut*, même si l'on reconnaît qu'il s'agit de quatre façons différentes d'exprimer une seule fonction sémantique de type plus général, désignée par le terme de *MODIFICATION*¹⁰, ce qui coïncide avec ce que nous affirmions dans le dernier paragraphe de notre propre citation.

⁹ A ce propos, cfr. plus loin le chapitre consacré aux caractéristiques spécifiques de la structure appositive.

¹⁰ La conception de cette fonction générale dénommée *MODIFICATION* n'empêche pas la distinction à l'intérieur de cette fonction de type général de quatre sous-types de 'modification', qui vont correspondre exactement à quatre types différents de formes d'expression (celle d'*épithète*, d'*épithète détachée*, d'*attribut* et d'*apposition*) dont nous venons de parler.

Si l'on pousse un peu plus loin cette analyse, on peut encore distinguer deux sous-types de modification à l'intérieur de la fonction syntaxique d'*épithète* et d'*épithète détachée*. Il s'agit de la distinction entre modification restrictive et modification non restrictive. Cette distinction peut correspondre à la même forme d'expression, comme on le remarque dans le cas de l'adjectif qualificatif ou d'autres catégories lexicales ou syntaxiques (par exemple le complément déterminatif) en fonction d'*épithète* ou d'*épithète détachée*, ou à deux formes d'expression différentes, comme on l'observe dans le cas des propositions subordonnées relatives, qui présentent la distinction pause/absence de pause, en plus d'une variation du mode verbal, pour l'expression de la nuance non restrictive/restrictive.

L'*attribut* et l'*apposition*, par contre, ne donnent pas lieu à cette distinction, étant donné qu'ils ne peuvent transmettre qu'une nuance non restrictive.

2. CARACTERISTIQUES DE LA STRUCTURE APPOSITIVE

Dans ce chapitre, nous avons l'intention de faire une révision critique des différentes caractéristiques attribuées à la structure appositive, pour terminer par notre point de vue personnel sur chacune des caractéristiques considérées définitoires de la structure syntactico-sémantique que nous sommes en train d'examiner.

Il faut dire, avant de commencer cette analyse, que l'ordre dans lequel nous allons examiner les caractéristiques de la structure appositive n'est pas pertinent. Disons toutefois, pour plus de clarté, que c'est le suivant: identité catégorielle, coréférence des termes apposés, modification non restrictive de caractère spécial, interdépendance, ordre pertinent des termes apposés et liaison assurée par une pause.

En général, on affirme que les termes apposés doivent appartenir à la même catégorie lexicale et, plus rarement, syntaxique¹¹.

En ce qui nous concerne, nous disons que l'identité catégorielle (lexicale ou syntaxique) n'est pas nécessaire pour que deux termes¹² puissent faire partie d'une structure appositive.

Aussi, pour confirmer ce que nous venons de dire, nous allons donner toute une série d'exemples de structures appositives où la condition de l'identité catégorielle ne se manifeste pas dans la plupart des cas:

a. *NOM + NOM*

*Cicerón, orador, es superior a Cicerón, filósofo*¹³.

b. *NOM + SN*

Paris, capitale de la France, est une ville fantastique.

c. *NOM + PHRASE*

Juanito, el que era jugador del Compostela en 1990, entrena actualmente al equipo de mi pueblo.

d. *SN + NOM*

Mi cuñado, Enrique, vendrá mañana a verme.

La capitale de la France, Paris, est une ville très agréable.

Ce mois, mai, est le plus agréable de l'année (Warnant, 1982, p. 282).

¹¹ Parmi les linguistes qui considèrent l'identité catégorielle comme une condition nécessaire et essentielle de la structure appositive, cfr. Taboada (1978, p. 336), Fuentes Rodríguez (1989, p. 235), Noailly (1986, p. 85), Sopher (1971, 401) et Alvarez Martínez (1986, p. 276).

¹² Nous employons ici le mot "termes" avec le sens général de membres constituants d'une structure syntactico-sémantique supérieure, entre lesquels s'établit un certain type de relation syntaxique qui va contribuer à une certaine configuration formelle, avec son corrélatif significatif dans le plan du signifié.

¹³ Nous soulignons les structures appositives.

e. SN + SN

Mon ami, le professeur, est malade aujourd'hui.

Santiago de Compostela, capital de Galicie, ha sido declarada por la UNESCO patrimonio histórico de la humanidad.

f. SN + PHRASE

Il ne désire qu'une chose, voir ses enfants triompher dans la vie.

g. PHRASE + SN

Jugar al fútbol, el mayor placer de mi vida, ha dejado de ser para mí un deporte interesante.

h. SUBSTITUT + NOM

*Yo, Jesús Lago, prometo asistir a la reunión que se celebrará el martes por la tarde*¹⁴.

i. SUBSTITUT + SN

Nosotros, los profesores de francés, creemos que debe cambiarse el actual plan de estudios de los alumnos de Filología francesa.

j. ADVERBE + SPREP

Nous sommes ici, à Saint-Jacques de Compostelle, pour retransmettre l'émission de "Galicie no tempo".

Nous arrêtons ici la liste des possibilités combinatoires des termes apposés, parce qu'elle est suffisamment longue pour démontrer que l'identité catégorielle, lexicale ou syntaxique, n'est pas une condition nécessaire pour l'existence de la structure appositive.

Une fois éliminée de la structure appositive l'exigence de l'identité catégorielle, nous passons immédiatement à l'analyse des vraies caractéristiques de cette structure.

D'après l'examen de notre corpus, la première chose que nous avons remarquée est la *coréférence des termes apposés*¹⁵.

¹⁴ La structure inverse: NOM (ou une autre catégorie lexicale ou syntaxique) + SUBSTITUT ne peut jamais être le représentant d'une structure appositive. Le substitut, en tant que catégorie lexicale, n'a aucun pouvoir modificateur, ce qui constitue une caractéristique essentielle, mais non pas suffisante, du deuxième terme d'une structure appositive, comme nous le verrons plus loin. En ce sens, nous sommes en total désaccord avec Warnant (1982, p. 282), lorsqu'il affirme que les exemples "*Mon ami, lui, mange sa pomme*" ou "*Mon ami jette sa pomme, ce qu'il n'a jamais fait jusqu'ici*" constituent deux structures appositives. On voit très clairement qu'on fait ce type d'affirmation en se basant sur la caractéristique de la coréférence des substituts et des antécédents, mais on oublie, ainsi que nous le verrons plus loin, d'autres caractéristiques typiques de la structure appositive, qui n'apparaissent pas dans le cas du substitut en fonction de deuxième membre de la structure qui fait l'objet de cette étude.

¹⁵ En général il y a coïncidence presque totale entre les linguistes qui se sont consacrés à l'étude de l'apposition sur l'exigence de la coréférence des deux termes apposés. Cfr., à ce sujet, Aymard (1975, p. 138), Meyer (1987, p. 118), Taboada (1978, p. 336), Sopher (1971, p. 401), Warnant (1982, pp. 70-71 et 281-282), Quirk et al. (1985, p. 1301), Hockett (1955, p. 101) et Paula Pombar (1983, pp. 119-121), parmi d'autres.

Nous sommes d'accord avec cette caractéristique de la structure appositive, en ajoutant, toutefois, une remarque.

La coréférence est une condition nécessaire pour les deux membres apposés d'une structure appositive, mais elle n'est pas suffisante pour que ceux-ci puissent être dits apposés. Nous trouvons la confirmation de ce que nous venons d'avancer dans un exemple du type :

Moi, je suis allé à Madrid la semaine dernière pour assister à une réunion, qui a eu lieu à l'Ambassade de France,

où il y a coréférence entre "moi" et "je", sans qu'on puisse parler dans ce cas d'une structure appositive, par manque d'autres caractéristiques (par exemple la modification) spécifiques de cette structure.

En ce sens, notre accord est total avec Fuentes Rodríguez (1989, p. 235) lorsqu'elle affirme :

En resumen, estructuras que manifiestan correferencia hay muchas. Este fenómeno textual abarca un gran campo. Pero hay una que la establece entre dos términos funcionalmente equivalentes. Cuando aparte de la correferencia, se da una estructura sintáctica equifuncional de los dos elementos, una constelación sin nex¹⁶, hablamos de aposición, como fenómeno sintáctico, semántico y pragmático ,

ce qui nous pousse à être en désaccord avec l'affirmation de Forsgren (1988, p. 140):

¹⁶ Sur ce dernier point, nous ne sommes pas d'accord avec Fuentes Rodríguez (1989) et nous renvoyons le lecteur à l'explication que nous donnerons plus loin, au moment de parler de la relation syntaxique qui s'établit entre les deux termes apposés.

La coréférence, ensuite, dans l'emploi «réductionniste» que nous faisons de cette notion¹⁷ n'est qu'un trait descriptif de certaines appositions et non pas un trait constitutif, définitoire de la catégorie en tant que telle.

En conclusion, la coréférence est un trait définitoire de l'apposition, mais il faut qu'il ait lieu en même temps que le reste des caractéristiques spécifiques de cette structure, caractéristiques que nous allons analyser par la suite¹⁸.

Si l'on avance un peu plus dans l'analyse des caractéristiques de la structure appositive et que l'on se penche attentivement sur le type de modification apporté au nucléus par le deuxième membre apposé, on se rend compte que cette modification est une modification de type "spécial".

La spécificité de la modification de type appositif se trouve dans le fait de modifier un premier terme ou membre appositif, tout en renvoyant à la même réalité extra-linguistique, après l'émission de la structure appositive. Quand on dit que les deux membres d'une structure appositive peuvent renvoyer, indépendamment l'un de l'autre, à la même réalité extra-linguistique, il faut nuancer que cela n'est vrai qu'après l'apparition de la structure dont nous parlons.

Si nous disons:

Paris, capitale de la France,

¹⁷ Dans la vision réductionniste de Forsgren (1986, p. 140), deux SN ne sont coréférentiels que:

"a) si et seulement si ils sont pleinement référentiels tous les deux (l'équivalence référentielle),
b) s'ils sont substituables l'un à l'autre, éventuellement permutable, *salva veritate*".

L'attitude de Forsgren (1986 et 1988) est tout à fait cohérente avec sa théorie sur l'apposition. C'est à partir du moment où il pense que l'adjectif qualificatif (de même que le syntagme prépositionnel) peut remplir une fonction appositive qu'il est obligé de nuancer le critère de la coréférence des termes apposés, pour pouvoir expliquer toutes les occurrences adjectivales ou prépositionnelles en fonction de deuxième membre d'une structure appositive, sans coréférence avec le terme auquel elles sont apposées. Nous avons déjà manifesté, à plusieurs reprises, que l'adjectif qualificatif, ainsi que le syntagme prépositionnel en fonction de modificateur, ne possèdent aucun pouvoir de référence autonome.

Suivant Guillaume, il ne s'agit que d'un *APPORT* (le modificateur) qui n'a pas d'existence sans un *SUPPORT* (le nucléus modifié). Si cela est vrai, et nous n'en doutons pas, il s'agit toujours d'une relation de subordination entre une constante (avec une existence autonome) et une variable (dont l'existence dépend de la présence de la constante). Si les deux termes avaient le même pouvoir de référence, la relation de subordination ne serait pas possible entre eux. Ils exigeraient, soit une relation de coordination (relation entre deux ou plusieurs variables), soit d'interdépendance (relation entre deux constantes).

Nous renvoyons le lecteur au chapitre consacré à l'analyse des différentes catégories lexicales ou syntaxiques qui peuvent faire partie d'une structure appositive, pour voir plus clairement quelles sont les raisons qui nous empêchent d'inclure l'adjectif qualificatif et certains compléments prépositionnels parmi les catégories lexicales ou syntaxiques qui peuvent faire partie d'une structure appositive.

¹⁸ Il faut se garder d'identifier la coréférence avec la vérité du message transmis par la structure appositive. Si nous disons. *Saint-Jacques de Compostelle, capitale de l'Espagne*, la structure appositive existe, mais le message transmis par celle-ci est faux. Il peut être vrai dans la tête du locuteur par méconnaissance de la réalité extra-linguistique, ou bien faux, et dans ce cas on peut tirer la conclusion que le locuteur a essayé de tromper l'interlocuteur, pour des raisons tout à fait diverses: mettre à l'épreuve la réaction de l'interlocuteur, mépris, ironie, etc.

ensuite nous pouvons dire "Paris" ou "capitale de la France" indépendamment l'un de l'autre, sans aucun changement de signification, puisque tous les deux font référence à la même réalité extra-linguistique, mais cela ne serait pas vrai, si nous énoncions:

Paris est une belle ville

et à un autre moment:

La capitale de la France est reliée par le train avec Madrid.

Dans ces deux exemples il y aurait toujours un manque d'information de la part du locuteur face à l'interlocuteur, car il ne saurait pas, dans le premier cas, que "Paris" est "la capitale de la France" et, dans le second, que "la capitale de la France" est "Paris", sauf s'il le savait auparavant par ses connaissances géographiques, culturelles, etc.

Ce manque d'information disparaît à partir du moment où l'on donne d'emblée toute l'information concernant "Paris" et "la capitale de la France" moyennant l'emploi d'une structure appositive. C'est à partir de ce moment que l'on peut employer séparément n'importe lequel des deux termes apposés pour faire référence à la même réalité extra-linguistique.

Nous avons déjà dit au début de ce chapitre que le deuxième terme apposé transmet une modification de type spécial.

La spécificité de cette modification apportée par le deuxième terme apposé au nucléus modifié provient du fait qu'il est modificateur de ce nucléus et qu'il a en même temps le même pouvoir désignatif que celui-ci.

Les autres types de modification (épithétique ou attributive) dont nous avons parlé ne présentent pas cette caractéristique. Ils sont toujours dépendants du nucléus modifié, ce qui les empêche d'avoir une existence autonome, tandis que le deuxième membre d'une structure appositive continue d'exister d'une façon autonome, après l'émission de la structure appositive.

La dénomination de "spécial" convient aussi au deuxième membre de la structure que nous sommes en train d'analyser, parce que, après l'examen des exemples de notre corpus, nous avons remarqué que la modification transmise par le deuxième terme apposé était toujours de caractère *non restrictif*.

Il y a des linguistes qui attribuent au deuxième terme apposé la possibilité de transmettre une modification de caractère *restrictif* ou *non restrictif*¹⁹, tandis que d'autres, les plus nombreux, considèrent que le deuxième membre d'une

¹⁹ Parmi les représentants de cette tendance nous pouvons citer Meyer (1989), qui parle de cinq types différents d'appositions de caractère restrictif; Sobejano (1970, pp.132-133), ou Kjellmer (1977, p.510):

"We may distinguish between *non-restrictive apposition* (Mr Campbell, the lawyer, was here last night) and *restrictive apposition* (Mr Campbell the lawyer was here last night) [*ie* Mr Campbell the lawyer as opposed to any Mr Campbell we know]". C'est nous qui soulignons.

structure appositive ne peut transmettre qu'une modification de caractère non restrictif ou explicatif

Galichet (1962, p. 40) est tout à fait clair quand il affirme:

*Nous sommes donc amenés à définir l'apposition en disant qu'elle consiste à «doubler» en quelque sorte un nom (ou un groupe de mots) par un autre nom (ou groupe de mots) qui désigne d'une façon plus caractéristique le même être, la même chose ou la même idée*²⁰.

Si nous essayons de trouver une explication à la modification de caractère non restrictif, dont est porteur le deuxième membre d'une structure appositive, nous nous rendons immédiatement compte que cela provient de la contrainte de la coréférence des deux termes apposés.

Nous avons déjà dit, à plusieurs reprises, que les deux membres d'une structure appositive devaient être coréférents. Cela veut dire que chacun d'eux, séparément, a le même pouvoir désignatif, à savoir qu'ils sont notionnellement équivalents²¹. Si cela est vrai, ce qui ne fait aucun doute pour nous, le deuxième terme apposé ne peut jamais créer un sous-ensemble à l'intérieur d'un ensemble (caractéristique typique de la modification de caractère restrictif), étant donné que s'il avait un pouvoir désignatif plus fort que le nucléus modifié, la coréférence exacte entre les deux termes apposés disparaîtrait automatiquement. Cela prouve que l'apposition de caractère restrictif ne peut pas exister, étant donné que cela irait à l'encontre de l'exigence coréférentielle entre les deux membres apposés.

D'autre part, en ce qui concerne la relation syntaxique qui s'établit entre les deux termes apposés (et avec elle nous abordons l'analyse d'une autre caractéristique de la structure appositive), nous avons remarqué quatre tendances principales, soulignées par certaines divergences entre les linguistes qui croient qu'il y a une relation de coordination entre les termes apposés.

La première tendance est constituée par les linguistes qui nient l'existence d'un quelconque type de relation syntaxique entre les termes apposés:

On peut dès lors se demander si les difficultés rencontrées pour cerner la relation syntaxique existant entre nom et apposition ne résultent pas de l'inexistence de telles relations, l'apposition étant, -tout comme la proposition incise-, une simple insertion pragmatique (Longrée, 1987, p. 199).

Les représentants de la seconde tendance considèrent qu'il y a une relation de coordination entre les membres apposés:

Apposition resembles coordination (...) in that not only do coordinate constructions also involve the linking of units of the same rank, but the central coordinators *and* and *or* may themselves occasionally be used as explicit markers of apposition (...) (Quirk et al., 1985, p. 1301-1302).

²⁰ Cette idée est aussi présente chez Fuentes Rodríguez (1989, p. 235), Forsgren (1988, p. 138), Burton-Roberts (1975, pp. 391-419) et Escandell Vidal et Leonetti Jungl (1989, pp. 169 et 172), entre autres.

²¹ Cfr. Sopher (1971, p. 401).

Nous remarquons une variante de cette tendance chez les linguistes qui se rendent compte que la relation s'établissant entre les deux termes apposés ne répond pas à la totalité des caractéristiques spécifiques de la relation syntaxique de la coordination.

En ce sens, Martínez (1985, pp. 462-464) considère la relation appositive comme une variable d'une relation plus générale, dénommée "Juxtaposition". L'autre variable de cette relation générale serait représentée par la "connexion" ou "coordination"²².

Les partisans de cette tendance sont conscients de l'impossibilité d'introduire un connecteur de type coordinatif entre les termes apposés²³. Pour résoudre ce problème, ils sont obligés de parler d'une relation dite "appositive" et de considérer cette relation comme une variable d'une relation plus générale, dénommée *Juxtaposition*. C'est ainsi qu'on parle de *Juxtaposition appositive* (coréférence des termes juxtaposés), par opposition à la *Juxtaposition coordinative* (non coréférence des termes juxtaposés) (cfr. Martínez, 1985, p. 463) ou de *Constellation appositive* (coréférence) par opposition à *Constellation coordinative* (non coréférence) (cfr. Fuentes Rodríguez, 1989, p. 232).

La troisième tendance est représentée par les linguistes qui voient un rapport de subordination entre les membres constituants d'une structure appositive. Nous expliquons cette troisième voie par l'impossibilité d'introduire un connecteur de type coordinatif, explicite ou implicite, entre les termes apposés. Une représentante typique de cette troisième tendance serait Tamba-Mecz (1975, p. 242) qui affirme²⁴:

Et joignant des unités de même rang syntaxique ne peut coordonner que deux termes pourvus d'un statut fonctionnel identique. L'impossibilité de lier par et les deux membres d'une apposition, sans détruire la relation appositive, ne prouve-t-elle pas que les deux appositifs se

²² La même opinion est partagée par Alvarez Martínez (1986, pp. 238-239) ou par Fuentes Rodríguez (1989, pp. 230-232). Nous trouvons tout à fait inexacte la critique de Fuentes Rodríguez (1989) à la théorie de Jiménez Juliá (1987, p. 321) quand il affirme que "la coordinación es el único caso de relación constelativa, por lo que podemos concluir que 'constelación' y 'coordinación' son una misma cosa en sintaxis".

Nous sommes tout à fait d'accord avec Jiménez Juliá (1987) en ce qui concerne les caractéristiques spécifiques de la relation de coordination (les termes coordonnées ne se présupposent pas, l'ordre est libre, le nombre de termes coordonnés peut varier de deux à l'infini, ils remplissent tous la même fonction, ils se trouvent placés au même niveau de structure hiérarchique, etc.). Le problème est que dans une structure appositive, il y a certaines caractéristiques spécifiques de la relation coordinative (même fonction, ordre non pertinent, etc.) qui ne se manifestent pas entre les termes apposés, ainsi qu'on le verra plus loin.

²³ Fuentes Rodríguez (1989, p. 235) exige la réalisation simultanée de quatre caractéristiques, pour qu'on puisse parler d'une structure de type appositif. Parmi ces quatre caractéristiques, elle exige une "relación directa, sin nexa", ce qui reste dans le flou, étant donné que la relation syntaxique de subordination peut aussi avoir lieu sans aucune marque explicite, ou implicite, de subordination.

²⁴ On peut voir des manifestations semblables chez Lombard (1952, p. 336), Forsgren (1981, p. 334 et 1988, p. 138), Aymard (1975, p. 139), Dessaintes (1966, p. 69) et Sobejano (1970, pp. 132-133).

situent à un degré différent de la hiérarchie syntaxique, l'un dominant l'autre, qui lui est subordonné?

L'apposition se distingue donc de la simple juxtaposition et de la coordination par le rapport de dépendance qui s'instaure entre les deux appositifs.

On arrive ainsi à la quatrième tendance représentée par les linguistes qui voient entre les termes apposés d'une structure appositive une relation syntaxique qui est à cheval entre la relation syntaxique de coordination et celle de subordination, ainsi qu'il apparaît dans la citation suivante de Paula Pombar (1983, pp. 49-50):

Teniendo en cuenta estos presupuestos teóricos, la aposición podría incluirse, según ciertos aspectos, tanto en la expansión por coordinación como en la expansión por subordinación. Se considera como coordinación por las razones siguientes:

1.- Porque el elemento añadido tiene idéntica función que uno de los ya preexistentes, y

2.- Porque suprimiendo el elemento preexistente y dejando subsistir sólo el elemento añadido, tiene la misma estructura que el enunciado primitivo.

Por ello, la aposición será un tipo de expansión por coordinación sin que el elemento coordinativo esté presente. Sin embargo, falta una razón de tipo semántico, y es que mientras en la coordinación los elementos añadidos tienen distinto referente, constituyendo enunciados diferentes si se conmutaran por \emptyset , en la aposición el referente²⁵ es único.

Con respecto a la subordinación, la posición del elemento añadido es indicadora de su función (es decir, su colocación después del núcleo al que está vinculado), por lo que también cabría pensar que la aposición fuera un tipo de subordinación (...). Pero la aposición no puede considerarse como una subordinación²⁶ puesto que el elemento apuesto tiene la misma capacidad de figuración que su núcleo²⁶.

Si la relation qui s'établit entre les deux termes apposés n'est ni de type coordinatif, ni de type subordinatif, alors il faut penser à un autre type de relation. C'est la conclusion à laquelle arrive Paula Pombar (1983, p. 120) lorsqu'elle écrit:

²⁵ C'est à nouveau la contrainte de la coréférence des termes apposés qui empêche l'auteur de cette citation de considérer la relation syntaxique établie entre les termes apposés comme une relation de type coordinatif.

²⁶ Cette théorie n'est pas nouvelle, étant donné qu'on la trouve déjà clairement exprimée chez Sopher (1971, p. 401):

"(...) on a syntactical level, 'the butcher' is neither co-ordinated with nor subordinated to 'Mr. Sanders'. It is not co-ordinate since there is no co-ordinating conjunction, nor can there be, for then 'Mr. Sanders' and 'the butcher' would constitute a double subject requiring a plural verb. The presence of the singular verb 'is' indicates that head and appositional group constitute, grammatically, a single subject. It is not subordinate since -though by position an adjunct of the subject- it is structurally independent and can itself function as subject of the sentence. The two noun groups, 'Mr. Sanders' and 'the butcher', are therefore syntactically equivalent: either may function as the subject of the verb 'has';

(...) on a notional level too, 'the butcher' is neither co-ordinated with nor subordinated to 'Mr. Sanders'. It is not co-ordinate, since 'the butcher' and 'Mr. Sanders' have a single referent (they refer to one and the same person). It is not subordinate, since 'the butcher' and 'Mr. Sanders' are interchangeable and we may, without change of meaning, re-write the sentence:

The butcher, Mr. Sanders, has a sharp tongue

'Mr. Sanders' and 'the butcher' are therefore notionally equivalent, that is, of equal rank (...)"

Se trata, por tanto, de una relación especial, intermedia entre la coordinación y la subordinación, que denominamos *appositiva*²⁷.

Après avoir analysé les différentes tendances concernant le type de relation syntaxique qui s'établit entre les termes apposés, nous exposerons maintenant notre vision personnelle en ce qui concerne ce problème.

Nous croyons que la relation syntaxique qui s'établit entre les deux membres d'une structure appositive n'est ni une relation de coordination, ni une relation de subordination, mais qu'il s'agit d'une relation d'*interdépendance*.

Nous faisons cette affirmation en nous basant sur l'analyse des caractéristiques spécifiques de la relation syntaxique de l'*interdépendance*, qui sont toutes présentes dans le cas de la structure appositive, ainsi que nous le verrons par la suite.

D'abord on remarque que la relation syntaxique de l'*interdépendance* exige la présence de deux membres, et seulement deux membres, en tant que constituants immédiats d'une structure syntactico-sémantique supérieure. Dans le cas de la structure appositive, les deux membres ont, l'un la fonction de *NUCLEUS* et l'autre la fonction de *MODIFICATEUR*, en tant que constituants d'une structure syntactico-sémantique supérieure. La complexité des deux membres apposés peut varier indéfiniment. Dans la plupart des cas, la constitution formelle des membres apposés est plus ou moins simple, ainsi qu'on le remarque dans des exemples du type:

Paris, capitale de la France

ou

Mon beau-frère, Henri

dont la représentation graphique serait:

²⁷ Cette idée, non plus, n'est pas nouvelle, car elle avait déjà été énoncée par Martinet (1973, p. 9):

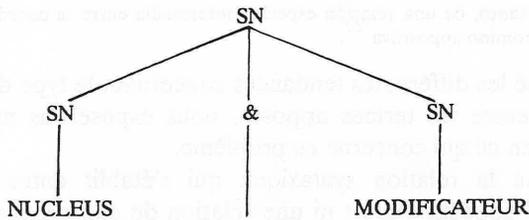
"Parmi les rapports de détermination, on en trouve qui ont en commun avec les rapports de coordination le fait qu'ils s'établissent entre des éléments qui sont dans le même rapport avec le reste de l'énoncé. Il s'agit des rapports appositionnels qu'on marquera conjointement comme une détermination au moyen d'une flèche simple et comme une coordination au moyen d'une barre accolée à la flèche. Soit:

A <----- B

 "

Mulder (1977, pp. 30-31) considère la relation appositive comme quelque chose de différent de la coordination, de la subordination et de l'*interdépendance*. Il parle de "Relation d'apposition" ou de "Relation quasi syntaxique" qu'il définit de la façon suivante:

"«Relation non constructionnelle - et, donc, non grammaticale - directe entre constituants immédiats d'une chaîne ou d'une entité phrasique (...) qui sont équivalents par rapport à leur fonction taxique»".



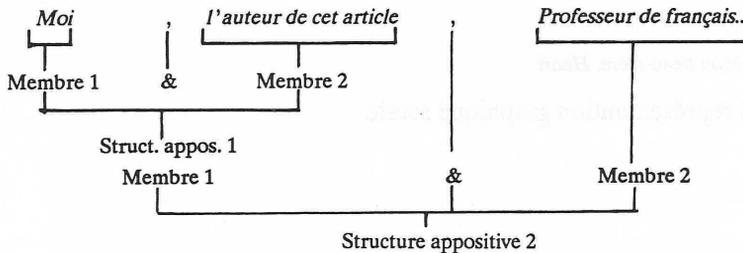
mais, dans d'autres cas, la complexité de la structure appositive s'accroît surtout à cause du phénomène linguistique de la recursivité. Si nous comparons les exemples précédents avec:

Moi, l'auteur de cet article, Professeur de français à l'Université de Saint-Jacques de Compostelle.

Je n'étais qu'une adolescente attardée, amoureuse de son patron, le professeur André Delattre, ce médecin prodigieux (Aymard, 1975, p. 138)²⁸.

Charles Hernu, un nouvel ami, ex-député du Front républicain balayé par la vague de 1958 et animateur du très médisiste club des Jacobins, va tester pour lui les intentions des dirigeants du tout nouveau P.S.U... (Forsgren, 1988, p. 155)²⁹,

nous remarquons déjà une certaine complexité de la structure appositive, étant donné que les deux premiers membres de chaque exemple souligné constituent une première structure appositive, laquelle devient le premier membre de la structure appositive suivante. La représentation graphique suivante nous montre très clairement la hiérarchie de constitution des deux structures apposées:



Il y a des cas où la fonction de *MODIFICATEUR* est remplie par plus d'un membre, avec une relation syntaxique de coordination entre ses constituants, ce qui revient à considérer l'ensemble comme un seul membre. On remarque cette structure dans l'exemple de Forsgren (1988):

ex-député du Front républicain balayé par la vague de 1958 et animateur du très médisiste club des Jacobins.

²⁸ Cet exemple tiré d'Aymard (1975) est souligné dans le texte. Nous ne soulignons que les structures appositives.

²⁹ C'est nous qui soulignons la double structure appositive, sauf le syntagme "un nouvel ami", qui était déjà souligné dans le texte.

Cette possibilité existe aussi pour le premier membre d'une structure appositive.

En résumé, on peut dire que dans une structure appositive il n'y a que deux membres (dont la complexité de constitution peut varier énormément) en tant que constituants immédiats d'une structure supérieure ayant une relation syntaxique d'interdépendance entre eux.

Voilà la première caractéristique spécifique de la relation d'interdépendance, qui se manifeste dans le cas de la structure appositive.

Une autre caractéristique de la relation d'interdépendance est la situation, au même niveau de structure hiérarchique, des deux membres impliqués dans cette relation. Cette caractéristique n'est pas tout à fait spécifique de la relation d'interdépendance, étant donné qu'elle appartient aussi à la relation de coordination, la seule différence étant que dans la relation d'interdépendance il n'y a que deux membres au niveau où s'établit la relation, tandis que dans la relation de coordination les membres coordonnés peuvent aller de deux à l'infini. Si nous revenons à la structure appositive, nous remarquons qu'il n'y a que deux membres au niveau supérieur de constitution de la structure appositive, ce qui nous amène à reconnaître l'existence d'une relation d'interdépendance entre ces deux membres.

La relation d'interdépendance exige des membres interdépendants l'accomplissement de deux fonctions syntactico-sémantiques différentes, contrairement à la relation de coordination, où les termes coordonnés doivent tous remplir la même fonction. Cette caractéristique se manifeste parfaitement dans le cas de la structure appositive, étant donné que le premier membre remplit toujours une fonction de *NUCLEUS* et le deuxième de *MODIFICATEUR*.

En général on dit que les deux termes apposés doivent remplir la même fonction. Cette affirmation est vraie si on la nuance un peu. Elle est vraie à partir du moment où l'ensemble de la structure appositive fait partie d'une structure syntactico-sémantique supérieure où les deux membres apposés, en tant qu'ensemble, remplissent la même fonction, mais elle devient fautive, si l'on considère le niveau de constitution de la structure appositive, où l'on remarque les deux fonctions différentes dont nous venons de parler. On pourrait faire la même affirmation par rapport à l'adjectif qualificatif qui fonctionne comme *MODIFICATEUR* d'un *NUCLEUS* d'un *SN* et comme *SUJET* d'une structure syntactico-sémantique supérieure, en tant que constituant immédiat de l'ensemble du *SN*.

Une autre caractéristique que nous remarquons dans la structure appositive est l'ordre pertinent d'apparition des membres apposés: le *NUCLEUS* apparaît d'abord, et ensuite le *MODIFICATEUR*³⁰. Longrée (1987, pp. 195, 201-202

³⁰ Il y a beaucoup de linguistes qui nient la pertinence de l'ordre des termes apposés en s'appuyant surtout sur l'identité référentielle. Cfr. à ce propos, Taboada (1978, pp. 337), Lombard

et 206) avait déjà remarqué cette caractéristique de la structure appositive. Il continue d'avoir la même opinion en 1990, p. 11, quand il affirme que "l'ordre des mots intervient également: dans le cas de *Dionysius, servus meus*, l'ordre linéaire précise lequel des deux noms explicite l'autre; en effet, dans l'expression *servus meus, Dionysius*, c'est *Dionysius* qui apporte une information sur *servus meus* et non plus l'inverse".

Ce fait avait déjà été constaté par Bogacki (1973, p. 64) qui affirme qu'"on a souvent remarqué que l'inversion des membres d'une construction appositive entraîne parfois des changements d'ordre sémantique. Ce problème, signalé par des linguistes, n'a pas reçu, à notre connaissance d'explication théorique".

Nous ne savons pas si l'ordre pertinent des termes apposés en a reçu une, toutefois nous allons essayer de la donner dans les lignes qui vont suivre.

Nous avons déjà dit, à plusieurs reprises, que le deuxième terme d'une structure appositive est toujours employé, de la part du locuteur, dans un but explicatif. Les motifs qui peuvent pousser le locuteur à employer une structure de type appositif sont tout à fait imprévisibles³¹. La logique nous apprend que toute précision concernant une notion fait suite à sa mention. C'est pourquoi, le *MODIFICATEUR* de type appositif, qui est employé dans le but de préciser le *NUCLEUS*, ne peut pas être employé avant l'énonciation de l'idée de la chose ou de l'être qu'il va désigner autrement.

Par conséquent, on ne peut pas changer l'ordre d'apparition des termes constituants d'une structure appositive. En effet, en changeant l'ordre de ceux-ci on continuerait de maintenir l'ordre des fonctions, ce qui provoquerait un changement sémantique par rapport à la structure d'origine. Cette pertinence de l'ordre des éléments apposés est le facteur qui va exclure certaines catégories lexicales (par exemple le pronom ou substitut) d'une structure appositive en tant que deuxième constituant de celle-ci, ainsi que nous le verrons au chapitre suivant.

(1952, pp. 338-339) ou Tamba-Mecz (1975, p. 237) quand elle affirme qu'"en tant qu'éléments du même sous-ensemble, les deux termes de l'apposition sont pourvus de propriétés identiques permettant leur libre commutation sans aucune contrainte d'ordre".

³¹ Il est toujours très difficile d'expliquer pourquoi le locuteur emploie la structure appositive. Si nous disons à un étranger:

Saint-Jacques de Compostelle, capitale de la Galice, a été déclarée par l'UNESCO, il y a quelques années, patrimoine historique de l'humanité, notre but sera de transmettre à notre interlocuteur des renseignements concernant la Galice, en tant que région autonome, avec un gouvernement et un parlement régionaux.

Si, par contre, nous émettions ce même énoncé en nous adressant à un interlocuteur de la ville de la Corogne, à l'époque de la querelle entre Saint-Jacques et la Corogne sur la ville qui allait devenir la capitale de la Galice, il est sûr que nous le ferions, soit pour plaisanter, soit pour vexer notre interlocuteur, entre autres motivations.

Enfin, il nous reste à parler du connecteur (ou des connecteurs) qui marque la relation d'interdépendance ou de solidarité³² s'établissant entre les deux termes apposés.

Certains linguistes considèrent la pause (marquée graphiquement par la virgule, le tiret, la parenthèse ou les deux points) comme un critère descriptif de la structure appositive, sans lui accorder un statut définitoire:

Ainsi, des facteurs comme la marque graphique (la virgule, le tiret, la parenthèse, les deux points) ou la coréférence sont considérés par nous comme des traits *descriptifs* et non pas *définitoires* de la catégorie d'apposition. Alors que la marque graphique, en l'occurrence la virgule, constitue un indice relativement fiable pour le repérage des appositions (...), son absence, en revanche, ne signifie pas nécessairement absence de relation appositionnelle (Forsgren, 1988, p. 140).

Nous observons aussi que le raisonnement de Paula Pombar (1983, p. 121) va dans ce même sens, lorsqu'elle parle de l'existence de la pause dans le cas de l'apposition "bimembre no restrictiva: Don Basilio, *el director (...)*", mais qu'elle manque dans le cas de l'apposition "unimembre restrictiva: Dina *la sacerdotisa (...)*"³³.

Contre cette tendance, d'autres linguistes considèrent la pause comme la marque exclusive de la structure appositive³⁴.

Norwood (1954, p. 270) est tout à fait catégorique lorsqu'il affirme: "the appositive is consistently marked by a pause, which is longer than that marking coordination (...)".

³² Par solidarité nous comprenons 'la relation d'implication réciproque qui existe entre deux termes'. On pourrait nous reprocher, il est vrai, que les deux termes apposés peuvent fonctionner indépendamment l'un de l'autre, mais il ne faut pas oublier que ceux-ci doivent être obligatoirement présents pour qu'il y ait structure appositive, ce qui n'a rien à voir avec l'existence autonome de chacun des composants de cette structure dans d'autres contextes.

³³ On verra un peu plus loin que cet exemple ne constitue pas une structure appositive, ce qui infirme totalement la théorie de Paula Pombar (1983) par rapport à l'absence de marque entre les termes apposés.

³⁴ Parler de la pause comme marque exclusive de la structure appositive ne veut pas dire qu'elle ne puisse pas remplir d'autres fonctions. Elle peut également, dans d'autres contextes, être la marque d'une relation de coordination (*Jean, Marie, Isabelle et Xavier sont venus me voir pour m'avertir qu'ils n'assisteraient pas à mon cours de linguistique demain*) ou l'indice d'une modification de caractère non restrictif (*les soldats, fatigués, n'iront pas au cinéma*) face à la transmission d'une modification de caractère restrictif en l'absence de la pause (*les soldats fatigués n'iront pas au cinéma*). En ce sens, nous sommes tout à fait d'accord avec l'affirmation de Mitterand (1970, p. 184):

"Il est clair que, dans la phrase (2) (*Les enfants, malades, n'avaient pas faim. J.L.*), la présence de la pause (et de la virgule) n'est pas seulement un trait stylistique (de "mise en relief", comme l'écrivent certains manuels), mais bien un trait fonctionnel. La réalisation matérielle, le sens, le fonctionnement syntaxique de la phrase varient du tout au tout. Le problème se pose même de savoir si, dans le code écrit, la virgule (ou son absence) ne devient pas une véritable marque grammaticale, un trait distinctif opposant deux mécanismes syntaxiques".

Nous croyons que cette dernière affirmation de Mitterand (1970) ne pose aucune difficulté, si l'on reconnaît à la pause la possibilité d'être la marque de la coordination, de l'interdépendance ou d'une modification de caractère non restrictif, d'après les contextes dans lesquels elle se trouve employée.

Si la pause n'était pas un critère pertinent, parmi d'autres, pour distinguer la structure appositive d'autres types de structures syntactico-sémantiques semblables, nous ne verrions pas par quel critère on pourrait distinguer les deux exemples suivants:

- a) *Mi cuñado, Enrique*, vino ayer a verme.
- b) *Mi cuñado Enrique* vino ayer a verme.

Dans l'exemple a), on remarque la présence d'une structure appositive (deux membres au niveau supérieur, relation d'interdépendance entre les deux membres, modification de caractère non restrictif du deuxième membre apposé, identité de référence, etc.), tandis que dans l'exemple b) on remarque la présence d'un seul *SN* composé d'un *NUCLEUS* ("mi cuñado") et d'un *MODIFICATEUR* ("Enrique") subordonné au *NUCLEUS*. Ces deux exemples transmettent deux types d'information différente, ainsi que l'explique très bien Fuentes Rodríguez (1989, p. 225) à propos de deux exemples semblables aux nôtres:

Es decir, la pausa tiene un valor de contenido indiscutible. Cuando el hablante dice:

"El rey D. Juan Carlos veranea en Mallorca", y
"El rey, D. Juan Carlos, veranea en Mallorca"

construye conscientemente dos contenidos diferentes. La diferencia radica en que en el segundo los hace correferentes. En el primero clasifica, bien a D. Juan Carlos como *rey*, o elige de entre los reyes, uno. Es decir, hay una diferencia de especificativa a explicativa. Por lo tanto, la primera no puede considerarse como una aposición, porque si bien aisladamente *el rey* y *D. Juan Carlos*, como sustantivos actualizados que son, pueden ser núcleos de un sintagma nominal sujeto, no como miembros de la construcción que nos ocupa. En ella D. Juan Carlos es calificado como *rey*, se le atribuye una cualidad, y por esta intención de contenido la estructura sintáctica varía. Si la pausa lleva un contenido añadido, tiene pertinencia. El hablante los ha seleccionado como construcciones diferentes. Luego no pueden igualarse.

Ainsi, par ces exemples que nous venons d'analyser, nous concluons que la pause marque dans notre exemple a) une relation d'interdépendance entre les termes apposés, tandis que son absence dans l'exemple b) est la marque d'une relation de subordination entre les termes composants du *SN*: "Mi cuñado Enrique".

Bref, la pause est la marque de la relation d'interdépendance qui s'établit entre les deux termes apposés, mais il ne faut pas oublier que cette marque ne peut pas exister si le reste des caractéristiques spécifiques de la structure appositive font défaut.

Après cette analyse de toutes les caractéristiques spécifiques de la structure appositive, un bref résumé de celles-ci s'impose:

1. Les deux termes apposés n'ont pas besoin d'appartenir à la même catégorie lexicale ou syntaxique.
2. La coréférence des deux termes apposés est une condition nécessaire pour l'existence de la structure appositive, mais elle n'est pas suffisante, étant donné qu'il y a beaucoup d'autres cas où deux termes sont coréférents et que, par contre, ils ne sont pas apposés.

3. La modification apportée au support (*NUCLEUS*) par l'apport (*MODIFICATEUR*) est toujours de caractère non restrictif.

4. Les deux termes apposés sont unis par une relation d'interdépendance, marquée par une pause à l'oral et une virgule (ou d'autres moyens graphiques) à l'écrit.

5. Les deux termes apposés sont obligés de remplir deux fonctions sémantiques différentes (*NUCLEUS* + *MODIFICATEUR*), dont l'ordre d'apparition est pertinent.

En conséquence l'*APPOSITION* est une structure formelle, avec deux constituants, l'un ayant une fonction de *NUCLEUS* et l'autre une fonction de *MODIFICATEUR* (ordre obligatoire d'émission) de caractère non restrictif, dont le but est de désigner la même réalité extra-linguistique que celle désignée par le *NUCLEUS* (coréférence des deux termes apposés), mais d'une autre façon et en établissant une relation d'interdépendance (marquée par une pause) entre les termes constituants de cette structure.

Il faut que l'ensemble de ces caractéristiques soit manifeste pour qu'on puisse parler de *STRUCTURE APPOSITIVE*.

3. ANALYSE DES FAUSSES STRUCTURES APPOSITIVES

Nous consacrons à présent ce chapitre à l'analyse de certaines catégories lexicales ou syntaxiques, qui sont considérées traditionnellement comme membres potentiels d'une structure appositive, mais qui, en fait, ne le sont pas, d'après la définition que nous venons de donner de celle-ci.

Commençons par l'*ADJECTIF QUALIFICATIF*. En général, presque tous les grammairiens traditionnels accordent à l'adjectif qualificatif la possibilité de remplir trois fonctions syntaxiques, parmi lesquelles se trouve précisément, la fonction appositive³⁵.

Si l'on considère la longue bibliographie d'articles concernant l'étude de l'adjectif qualificatif, on se rend compte immédiatement qu'il y a des linguistes qui continuent de maintenir la tradition grammaticale, tandis que d'autres se manifestent contre cette possibilité.

Notre théorie personnelle, en ce qui concerne ce problème, est déjà connue (cfr. Lago, 1986, pp. 63-70), cependant nous soumettrons à un examen plus poussé

³⁵ Parmi les représentants de cette tendance, on peut citer Bally (1965, & 474), Lombard (1930, p. 276), Cohen (1966, p. 153), Bouet (1963, p. 283), Aymard (1975, pp. 140-141) et Imbs (1951, p. 149) quand il affirme:

"«Mais dans: *Nul, grand ou petit, n'échappe au carnage*, cité comme exemple pour les nominaux, *grand ou petit*, forme apposition, et non pas épithète, comme le montre la pause nécessaire après *nub*»".

le cas de l'adjectif qualificatif considéré par certains comme apposé, pour vérifier s'il présente les caractéristiques spécifiques de la structure appositive.

Nous avons déjà dit, à l'encontre de beaucoup de linguistes et de grammairiens, que la structure appositive n'exigeait pas l'identité catégorielle, que la modification apportée par le deuxième terme apposé était de caractère non restrictif et que les deux termes apposés étaient reliés par une pause. Donc, jusqu'ici, rien n'empêcherait l'adjectif qualificatif de caractère non restrictif d'être apposé³⁶. Le problème se pose lorsqu'on considère le reste des caractéristiques de l'apposition, à savoir la coréférence et la relation d'interdépendance entre les termes apposés.

En ce qui concerne la coréférence, il faut dire que l'adjectif qualificatif désigne toujours une caractéristique du *NUCLEUS* modifié. Suivant Guillaume, il s'agit toujours d'un "apport" qui n'a pas d'existence sans un "support". Dans la structure appositive, il y a aussi un support et un apport, mais ce qui est vraiment caractéristique de cette structure, c'est que l'apport a le même pouvoir de référence que le support; or cette circonstance ne se produit jamais dans le cas de l'adjectif qualificatif en fonction d'épithète, d'épithète détachée ou d'attribut. Galichet (1957, p. 185) a raison, quand il dit:

En définitive, en aucun cas l'adjectif qualificatif ne peut être considéré comme une apposition, car la qualité de l'être n'est pas l'être lui-même. Ce serait conférer à l'adjectif une valeur nominale qu'il ne peut évidemment posséder du fait de la structure adjective. Il y a, entre les termes «adjectif» et «apposition» une véritable antinomie.

La dépendance, dans le cas de l'adjectif qualificatif, de l'apport par rapport au support nous amène irrémédiablement à la seconde différence entre la structure appositive et l'adjectif qualificatif en fonction de modification d'un nucléus. La relation d'interdépendance qui existe entre les deux termes apposés d'une structure appositive, ne peut jamais exister entre le *NUCLEUS* modifié et l'adjectif qualificatif en fonction de *MODIFICATION*. Dans ce dernier cas, il y a toujours une relation de subordination entre l'adjectif (variable) et le terme modifié (constante)³⁷.

A maintes reprises, nous avons manifesté notre désaccord avec Martínez (1985) en ce qui concerne les caractéristiques de la structure appositive; toutefois

³⁶ L'exigence, de la part du deuxième membre d'une structure appositive, de transmettre une modification de caractère non restrictif empêche tous les adjectifs qualificatifs de caractère restrictif de faire partie d'une structure appositive.

³⁷ Riegel (1985, p. 97) confirme ce que nous venons de dire: "Nous classerons donc les noms de propriété et les adjectifs qualifiants parmi les items lexicaux qui se caractérisent par leur «incomplétude» ou par leur «dépendance» référentielle. Nous entendons par là qu'ils ne peuvent pas désigner par eux-mêmes l'occurrence particulière d'une propriété, mais réclament une expansion grammaticale qui en assure le repérage. Ils s'opposent aux items lexicaux référentiellement «autonomes» qui ont la propriété de déterminer des occurrences particulières par la seule combinaison avec des déterminants quantificateurs".

nous sommes pleinement d'accord avec lui lorsqu'il reconnaît que l'adjectif qualificatif ne peut pas faire partie d'une structure appositive, même s'il le fait, à vrai dire avec certaines réserves:

No parece que haya aposiciones adjetivas, i. e. con términos exclusivamente adjetivos: en *Esta argumentación es falsa, engañosa, especiosa, falaz* la inserción de conector entre los adjetivos, indudablemente «sinónimos», en nada modifica la oración.

Tampoco parece que un adjetivo pueda contraer aposición con un sustantivo, sino sólo subordinarse a él. Sin embargo, algunos han considerado aposiciones a construcciones bimembres como *Las señoras, cansadas, se retiraron pronto, Felices y contentos, los chicos se quedaron solos* o *Los niños, estudiosos, aprobarán*. Pero la mayoría de la minoría de estudiosos que les ha prestado atención, niega que sean aposiciones estos *adjetivos «incidentales»* o «desprendidos».

Toutefois, il ne reste plus la moindre trace de ces réserves de Martínez (1985) dans les articles de Galichet sur l'adjectif qualificatif:

Autrement dit, si la fonction apposition met en relief la qualification, *il ne s'ensuit pas nécessairement que toute qualification mise en relief soit une apposition*. Elle ne peut exercer cette fonction que si elle désigne un «être». Or l'adjectif n'exprime pas l'être. Il ne peut exprimer qu'un caractère de l'être. Par conséquent, il ne peut exercer la fonction apposition (Galichet, 1957, p. 185).

Bref, l'adjectif qualificatif ne peut pas faire partie d'une structure appositive en tant que modificateur d'un nucléus, à cause de son impuissance à désigner la même réalité extra-linguistique que le nucléus qu'il modifie et auquel il est subordonné.

De plus, on pourrait ajouter que l'adjectif qualificatif jouit de la liberté de position (il peut se trouver antéposé ou postposé au nucléus modifié), sauf les adjectifs qualificatifs de caractère restrictif qui sont toujours postposés, tandis que le terme modificateur d'une structure appositive est obligatoirement postposé au nucléus.

En tout cas, ce qui permet réellement d'exclure toute possibilité pour l'adjectif qualificatif de faire partie d'une structure appositive, c'est la non-coréférence des constituants immédiats du *SN* ou *SPRE*. et la relation de subordination qui s'établit entre le *NUCLEUS* et l'adjectif en fonction de *MODIFICATEUR*³⁸.

Le pronom ou substitut, est une autre catégorie lexicale, à laquelle on accorde, généralement, la possibilité de faire partie d'une structure appositive. Cela n'est que partiellement vrai.

En effet, ceci ne se produit que lorsque le substitut fonctionne comme *NUCLEUS* d'une structure appositive, ainsi qu'on le remarque dans l'exemple:

Elle, cette pauvre fille, est privée de ressources,

³⁸ Ce que nous venons de dire au sujet de l'adjectif qualificatif est aussi valable pour les propositions subordonnées relatives et pour les compléments prépositionnels qui remplissent une fonction de *MODIFICATION* d'un *NUCLEUS*, auquel ils sont subordonnés.

mais cela devient tout à fait faux quand le substitut remplit la fonction de *MODIFICATEUR* de la structure que nous sommes en train d'analyser, comme le montre l'exemple:

Jacques, lui, n'aurait pas agi ainsi (Tamine-Gardes, 1984, p. 40).

Ce phénomène n'est pas très difficile à expliquer. Les substituts font partie d'une catégorie lexicale qui se caractérise par le pouvoir de faire référence à quelque chose qui a déjà été dit (anaphore) ou qui sera dit après l'énonciation du substitut (cataphore), mais ils ne possèdent aucun pouvoir de modification. Par conséquent, ils sont disponibles pour être modifiés, en tant que possesseurs d'un pouvoir référentiel, tandis qu'ils sont incapables de se référer à un *NUCLEUS* énoncé au préalable, en le désignant d'une autre façon. Dans l'exemple "*Jacques, lui, n'aurait pas agi ainsi*", le substitut *lui* ne modifie jamais *Jacques*. Il n'accomplit, dans ce cas, qu'une fonction de reprise d'un antécédent, sans aucune nuance de modification.

Nous observons cette même situation dans le cas de l'adverbe. Il est tout à fait normal de trouver un adverbe en fonction de *NUCLEUS* d'une structure appositive, comme nous le montre l'exemple:

Nous sommes *ici, à Saint-Jacques de Compostelle*, pour participer au XIXème Congrès International de Linguistique et de Philologie romanes,

tandis que la situation inverse, à savoir l'adverbe en fonction de *MODIFICATEUR* d'un *NUCLEUS* d'une structure appositive, ne se produit jamais.

Nous sommes tout à fait conscient du pouvoir modificateur de l'adverbe, mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit toujours d'une modification de second degré, dans laquelle l'adverbe en fonction de modificateur est toujours subordonné au nucléus modifié, ce qui empêche la présence d'une relation d'interdépendance (caractéristique typique de la structure appositive) entre les deux termes constituants d'une unité syntactico-sémantique supérieure.

Si nous quittons la catégorie lexicale de l'adverbe pour analyser le substantif, nous constatons que c'est la catégorie lexicale la plus apte à remplir n'importe laquelle des deux fonctions qu'on trouve obligatoirement dans toute structure appositive. Nous n'allons pas nous attarder là-dessus, étant donné qu'il y a unanimité des linguistes sur ce sujet, mais, de toute façon, il ne faut pas associer systématiquement la catégorie lexicale du substantif avec la construction appositive, ainsi que le fait Bogacki (1973, p. 19):

En effet, on exige que le membre déterminant et le membre déterminé dans la construction appositive soient exprimés par un substantif ,

ou Mitterrand (1970, p. 181):

L'apposition est un fait de *fonction*, qui ne peut concerner que le substantif, et qui est indépendante de la prosodie de l'énoncé (et la ponctuation, dans l'expression écrite) (...) ³⁹.

Nous reconnaissons au substantif sa capacité de faire partie d'une structure appositive, mais ce que nous ne pouvons admettre c'est de limiter à cette seule catégorie lexicale la structure appositive. A ce sujet, nous sommes tout à fait d'accord avec Longrée (1990, p. 9) quand il refuse "tout d'abord de poser *a priori* une correspondance rigoureuse entre une fonction et une classe morphosyntaxique. C'est ce que l'on fait généralement entre l'apposition et le nom, ou entre l'épithète et l'adjectif. En procédant de cette manière, on confond deux notions bien distinctes: d'une part, la réalisation concrète d'une fonction par un syntagme, d'autre part, la commutation typique qui contribue à définir cette fonction" ⁴⁰.

En résumé, on peut dire que le substantif est la catégorie lexicale qui offre le plus grand pourcentage de participation dans les structures appositives, mais il ne faut pas oublier qu'il existe d'autres catégories lexicales (substitués, verbes et adverbes) ou syntaxiques (*SN*, *PHRASE*, etc.) qui peuvent, elles aussi, faire partie d'une structure appositive ⁴¹.

Enfin, il nous faut encore parler du verbe, ceci afin de terminer notre parcours des catégories lexicales susceptibles de faire partie d'une structure appositive ⁴².

³⁹ Il va de soi que nous ne partageons pas cette dernière affirmation de Mitterand (1970). A ce propos, cfr. ci-dessus, notre théorie sur la pause, en tant que marque de la structure appositive.

⁴⁰ Même si nous sommes d'accord avec la théorie de Longrée (1990), il faut dire qu'elle ne représente que la continuation de la théorie de Ducrot/Todorov (1972, p. 271) qui se manifestent en faveur de l'autonomie des fonctions syntaxiques par rapport aux catégories lexicales qui peuvent remplir ces fonctions:

"La fonction d'un élément n'est pas directement déterminée par sa nature: deux éléments de nature différente peuvent avoir même fonction (par exemple deux mots appartenant à des parties du discours différentes peuvent jouer le même rôle: un substantif ou un adjectif peuvent être attributs). Inversement des constituants de même nature peuvent avoir des fonctions différentes (un substantif peut être soit sujet, soit complément). Ces deux types de phénomènes semblent attester la réalité et l'autonomie de la fonction syntaxique, comme la réalité de la fonction est attestée, en biologie, par la polyvalence des organes et par la possibilité que l'un supplée l'autre dans une même fonction. L'étude des fonctions syntaxiques serait alors à l'étude des parties du discours ce que la physiologie est à l'anatomie".

Nous avons, quant à nous, tenu des propos semblables en 1986, pp. 84 et ss.

⁴¹ Dans notre corpus nous remarquons un pourcentage très élevé de cas où la structure appositive s'établit entre un substantif et un *SN* et vice-versa.

⁴² Il y a des catégories lexicales, telles que les déterminants, la préposition, la conjonction et l'interjection, qui ne peuvent jamais faire partie d'une structure appositive, à cause de leur manque de pouvoir désignatif d'une réalité extra-linguistique. Toutefois on pourrait nous objecter qu'on peut trouver ces catégories lexicales en tant que constituants d'une structure appositive dans des exemples du type:

Cette préposition, pour, indique dans ce texte...

Cet article, le, confère à ce texte une valeur générique.

Cette conjonction, que, introduit une proposition subordonnée.

Le verbe, en tant que catégorie lexicale, peut remplir n'importe laquelle des deux fonctions caractéristiques de la structure appositive, même s'il manifeste une certaine tendance à remplir la fonction de *NUCLEUS*, comme on le remarque dans les exemples suivants:

Jugar, el mayor placer de mi vida, me produjo serias lesiones.
Fumer, cette plaie de l'humanité, produit des centaines de milliers de morts chaque année,

cependant le verbe est également capable de remplir la fonction de *MODIFICATEUR* de ce *NUCLEUS*, ainsi que le prouvent ces autres exemples:

El mayor placer de Juan, beber, lo ha llevado a la tumba.
Une conséquence de la nature humaine, vieillir, n'empêche pas cet homme de faire 4 kilomètres à pied par jour.

Après ce parcours des catégories lexicales, il convient d'analyser toute une série de structures syntaxiques considérées traditionnellement comme des appositions typiques, mais qui, pour nous, ne le sont pas.

Commençons par la structure du type: *SN + SPPREP.*

Exemples:

La ville de Paris
 Le mois de mai
 La calle de Alcalá
 El año de 1991

Nous sommes totalement d'accord avec Arrivé (1964, pp. 179 et 184) lorsqu'il affirme, au sujet de ce type de structure syntactico-sémantique qu'"il est étonnant que la plupart des grammairiens qui examinent cette construction tombent d'accord sur la même interprétation: ils proposent en effet tous -ou peu s'en faut- le terme d'*apposition* pour désigner le rapport syntaxique établi entre les deux termes"⁴³ ou quand il conclut qu'"il conviendra de renoncer à placer la

L'interjection, *ay!*, manifeste la douleur...,

mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit, dans tous ces cas, d'un métalangage, celui de la linguistique, ce qui les situe en marge du langage ordinaire.

En plus il faut reconnaître que l'emploi normal serait:

La préposition "pour" indique...

L'article "le" confère...,

où la préposition "pour" et l'article "le" remplissent une fonction de modification d'un *NUCLEUS*, auquel ils sont subordonnés. En plus, il remplissent une modification de caractère restrictif, ce qui va totalement à l'encontre de la modification de caractère non restrictif, apportée par le deuxième membre d'une structure appositive.

⁴³ Parmi les nombreux linguistes qui considèrent la structure dont nous sommes en train de parler comme une structure appositive, cf. Rioul (1983), Moreno López (1977, pp. 34-36), Lombard (1952, p. 349) et surtout Bastida Mourinho (1978, pp. 77 et 91) quand il affirme que la préposition "de" introduit une apposition, dans des exemples du type:

"Calle DE la Independencia / Rue DE l'Indépendance (sic); Rue Saint Jacques (sic) / Calle Isidoro de la Cierva; Una preciosidad DE niña / Un bijoux (sic) DE fillette; Un hombre DE ojos azules, DE cabello castaño, DE piernas largas (...) avanzó por la carretera / Un homme, les (sic) yeux bleus, les (sic) cheveux châtains, les (sic) jambes longues, avança sur la route".

construction *la ville de Paris* parmi les appositions. On aura au contraire intérêt à l'étudier en même temps que les compléments prépositionnels déterminatifs du substantif⁴⁴.

Marc Wilmet a manifesté à plusieurs reprises⁴⁴ la même opinion en ce qui concerne ce type de structure, mais voyons, à ma connaissance, sa dernière prise de position:

Faut-il séparer fonctionnellement *un salon Louis XV* = "une variété de salon" de *la mairie de Paris* = "une variété de mairie" ou "un élément d'un sous-ensemble de mairies"? Réponse: non. La seule différence est d'ordre formel, en l'occurrence la présence ici et l'absence là d'une préposition. Il suffit de prévoir deux groupes d'épithètes: à côté des épithètes synthétiques ou immédiates, les épithètes analytiques ou médiates, englobant *la mairie de Paris* (avec un substantif satellite) et aussi *un fer à friser*, *une brosse à reluire* (avec un infinitif), *l'affaire de tous* (avec un pronom), *la journée d'hier* (avec un adverbe), *l'homme qui rit* (épithète constituée d'une subordonnée "relative") ou *la pensée que nous devons repartir* (subordonnée "conjonctive") (...).

Notez enfin que les épithètes prépositionnelles *la mairie de Paris* et *la ville de Paris* ne s'opposent pas davantage. Bénédicte apprécie: plus de discussion à perte d'haleine sur l'identité de l'"apposition" et de l'"apposé" selon que *ville* ou *Paris* serait le "mot important" du syntagme. Comment mesurer, d'ailleurs, cette "importance"? *Paris* l'emporte d'abord puisque *ville* peut se supprimer *salva veritate* (par ex. *La ville de Paris me plaît --> Paris me plaît -->*, \neq *La ville me plaît*), mais *La ville de Paris est belle* accorde bien l'adjectif *belle* avec *ville* et non avec *Paris* (Wilmet, 1986b, p. 67).

Wilmet, et tous les linguistes qui soutiennent que ces syntagmes prépositionnels ne peuvent pas remplir la fonction de MODIFICATION du NUCLEUS d'une structure appositive, ont tout à fait raison: le caractère restrictif de la modification apportée par ce type de compléments est en contradiction avec le caractère non restrictif véhiculé par l'élément qui remplit la fonction de MODIFICATION à l'intérieur de la structure appositive. De plus, on remarque une relation de subordination entre le complément prépositionnel et le syntagme qui fonctionne comme nucléus, tandis que l'apposition exige une relation d'interdépendance entre les deux termes qui la constituent.

De tout ce que nous venons de dire, nous pouvons tirer la conclusion suivante:

⁴⁴ Si l'on suit les articles et les livres de Wilmet concernant ce sujet, on s'aperçoit qu'il n'a jamais changé d'avis au sujet de la structure que nous sommes en train d'analyser. Comme preuve, rappelons ce qu'il disait en 1981, p. 21:

"Les grammaires confondent sous une appellation unitaire l'apposition *strictu sensu* (p. ex. *Le lion*, *ROI des animaux*, *tint conseil*) et certaines expansions nominales avec ou sans préposition visible (p. ex. *la ville de PARIS* ou *la rue LEPIC*)",
ou en 1983, p. 22:

"Les fausses «appositions» *la ville DE PARIS* (caractérisant prépositionnel ou médiat) ou *le roi LOUIS* (caractérisant non prépositionnel ou immédiat) se révèlent des épithètes banales",
ou, pour terminer, en 1986a, p. 100:

"Les fausses appositions *de Paris* dans *la ville DE PARIS* ou *de mai* dans *le mois DE MAI* sont des épithètes prépositionnelles (à base substantive comme *le roi LOUIS*, *la rue LEPIC* ou *le trente AOUT*): la grammaire usuelle a ici confondu la détermination (p. ex. *l'enfant ROI*) avec la prédication (p. ex. *Le lion*, *ROI des animaux...*)".

On ne peut pas considérer comme des structures appositives toutes les structures syntactico-sémantiques qui présentent un complément déterminatif en fonction de modification d'un nucléus et dont le but est de créer un sous-ensemble à l'intérieur d'un ensemble.

Il en va de même pour toutes les structures syntactico-sémantiques qui présentent la même structure formelle que la structure analysée précédemment, mais dont les constituants immédiats sont inversés (le modificateur précède le nucléus), ainsi qu'on le voit dans des exemples du type:

Un drôle de bonhomme
Ce fripon de valet
El diablo del toro
Una monada de chica.

On continue de parler, dans ce cas, de structure appositive, en oubliant la relation de subordination établie entre les deux constituants de cette structure, ainsi que la modification antéposée, ce qui est tout à fait incompatible avec la structure appositive.

Finalement, nous allons terminer ce chapitre par l'analyse d'une autre série d'exemples considérés traditionnellement comme les représentants typiques d'une structure appositive.

Nous commencerons par l'analyse de la structure syntactico-sémantique qui présente un *NOM* commun en fonction de *NUCLEUS* d'un *SN* et un *NOM* propre ayant une fonction de *MODIFICATEUR* de ce nucléus, structure qu'illustrent les exemples suivants

Mi cuñado Enrique
Urbs Roma
Rex Ancus
El presidente González
El rey D. Juan Carlos
El doctor Figueroa
La tour Eiffel
Le boulevard Raspail
El novelista Delibes
Monsieur Dupont.

Paula Pombar (1983) voit dans ce type de structure un cas d'apposition⁴⁵, de même que Martínez (1985)⁴⁶ ou Alvarez Martínez (1986, p. 230).

⁴⁵ "En español se han constituido por aposición fórmulas de tratamiento o títulos y profesiones. Algunos son muy frecuentes, como *señor* unido al nombre propio o al apellido, y *don* unido al nombre de pila para referirse a personas de un status social determinado" (Paula Pombar, 1983, p. 161).

⁴⁶ "El segundo grupo engloba los casos más abundantes y complicados de aposición unimembre: *El novelista Delibes*, *El músico Delibes*, *La calle de Alcalá*, *El río Ebro*, *Los montes Pirineos*, etc. Algunos autores opinan que el nombre común (antepuesto) «especifica» al nombre propio. Para otros la situación es la inversa: creen que, p. ej., una vez mencionado el novelista, *Delibes* precisa de qué novelista se trata (...)" (Martínez, 1985, p. 459).

Par contre, d'autres linguistes⁴⁷ estiment que les noms propres de ces derniers exemples ne peuvent pas faire partie d'une structure appositive dans le cas précis qui nous occupe actuellement.

Les raisons de cette exclusion coïncident exactement avec celles que nous avons invoquées (modification de caractère restrictif et relation de subordination⁴⁸ entre les deux composants) pour exclure le complément déterminatif, dans certains contextes, de la structure appositive.

Le nom propre est employé ici dans un but modificateur de caractère restrictif (création d'un sous-ensemble) avec une relation de subordination entre le terme modifié et le terme modificateur.

La seule remarque que nous avons à faire aux linguistes qui estiment que le nom propre, dans le cas qui nous occupe, ne peut pas faire partie d'une structure appositive, est qu'ils considèrent que celui-ci remplit une fonction d'épithète (ce qui est vrai), mais qu'il a été adjectivé (ce qui ne l'est pas)⁴⁹. Par contre, nous croyons que le nom propre, en tant que catégorie lexicale, a le pouvoir de remplir la fonction syntaxique d'épithète, sans qu'il doive subir aucun processus de translation pour devenir adjectif⁵⁰.

Pour finir, mentionnons encore la structure inverse:

NOM PROPRE + NOM COMMUN.

Exemples:

Delibes cazador
Augustus imperator
Juanito jugador

Sur ce point, les opinions sont également partagées, entre ceux qui considèrent le nom commun en fonction de deuxième membre d'une structure appositive⁵¹ et ceux qui lui refusent ce statut⁵². Étant donné que les raisons que

⁴⁷ Parmi les représentants de cette tendance, on peut citer Fuentes Rodríguez (1989, pp. 224-226), Longrée (1987, p. 191) ou bien Tesnière (1969, p. 151).

⁴⁸ Pour la relation de subordination qui s'établit entre les composants immédiats de la structure que nous analysons, cfr. Fuentes Rodríguez (1989, p. 224).

⁴⁹ "Dans ces expressions (La Tour Eiffel, le boulevard Gambetta, etc., J.L.), Eiffel, Gambetta (...), qui sont de toute évidence des substantifs, puisqu'ils désignent des personnes, sont employés avec une valeur d'adjectifs épithètes..." (Tesnière, 1969, p. 151).

"El comportamiento de este sustantivo es aquí el de un adjetivo modificador..." (Fuentes Rodríguez, 1989, p. 224).

⁵⁰ Étant donné que nous sommes en train de travailler actuellement sur la "translation", nous arrêtons ici cette petite remarque et nous renvoyons le lecteur à la publication de notre prochain article, pour une connaissance plus approfondie de notre point de vue personnel sur la non-existence de ce phénomène linguistique.

⁵¹ Sur ce sujet, cfr. Martínez (1985, p. 461), bien qu'il parle dans ce cas d'une "aposición unimembre".

⁵² Notre accord est total avec Hjelmslev (1956, p.8) quand il affirme:

nous voyons pour exclure les noms communs, dans ces cas concrets, de la structure appositive sont tout à fait les mêmes que celles que nous avons données pour le nom propre, nous arrêtons ici notre analyse, pour passer aux conclusions.

4. CONCLUSION

Le but de notre travail était de mettre un peu d'ordre dans la diversité d'opinions émises par différents linguistes et grammairiens, à propos de la structure syntactico-sémantique de l'apposition.

Nous croyons avoir atteint cet objectif en éliminant de la structure appositive certaines catégories lexicales (les substituts et l'adverbe reimplissant la fonction de deuxième membre d'une structure apparemment appositive et l'adjectif qualificatif dans tous les cas) ou syntaxiques (les propositions subordonnées relatives et le complément prépositionnel, dans certains contextes).

De même, nous avons démontré que l'identité catégorielle (lexicale ou syntaxique) n'était pas nécessaire à l'existence de la structure appositive.

La coréférence des deux termes apposés est pour nous une condition nécessaire pour qu'il y ait structure appositive, mais elle n'est pas suffisante. Il ne faut pas oublier qu'il y a beaucoup de structures coréférentielles qui ne sont pas des appositions.

Une autre conclusion à laquelle nous sommes arrivés, est le caractère obligatoirement non restrictif de la *MODIFICATION* véhiculée par le deuxième membre d'une structure appositive. Cette constatation est une conséquence évidente de la coréférence des termes apposés. Si les deux membres d'une apposition doivent être coréférents, cela implique qu'aucun des deux termes ne peut avoir un pouvoir de désignation supérieur à l'autre. Si cette circonstance se produisait, la structure appositive disparaîtrait automatiquement.

En poursuivant l'analyse des caractéristiques spécifiques de la structure appositive, nous nous sommes aperçu que les relations syntaxiques de coordination et de subordination étaient impossibles entre les membres constituants de cette structure, mais que, par contre, la relation syntaxique d'interdépendance s'imposait (deux membres au niveau supérieur, même niveau de structure hiérarchique, deux fonctions différentes, ordre pertinent).

En ce qui concerne l'ordre pertinent des deux termes unis par une relation d'interdépendance, il faut préciser que l'ordre des fonctions et des éléments qui remplissent ces fonctions est pertinent, mais non l'ordre d'apparition des fonctions et des éléments remplissant ces fonctions (dans une structure de type

"Le système semble permettre en principe la fonction d'épithète au même titre, pour tout nom et pour toute classe de déclinaison; la tradition grammaticale interprète à tort une grande partie de ces emplois comme des «appositions»".

hypothétique, le *CONDITIONNANT* peut apparaître avant ou après le *CONDITIONNE*).

Par contre, dans le cas de la structure appositive, on remarque un ordre pertinent d'apparition des fonctions constituantes de cette structure (le *MODIFICATEUR* est toujours postposé au *NUCLEUS*).

La relation d'interdépendance établie entre les deux membres d'une structure appositive est toujours marquée par une pause à l'oral et par une virgule (ou d'autres moyens graphiques) à l'écrit.

En conclusion, nous considérons *APPOSITION* toute structure formelle composée de deux constituants, l'un ayant une fonction de *NUCLEUS* et l'autre ayant une fonction de *MODIFICATEUR* de caractère non restrictif (ordre obligatoire d'émission), dont le but est de désigner la même réalité extralinguistique que celle désignée par le *NUCLEUS* (coréférence des termes apposés), mais qui le fait d'une autre façon, tout en établissant une relation d'interdépendance (marquée par une pause) entre les termes constituants de cette structure.

Il faut, pensons-nous, que toutes ces conditions soient remplies, pour que l'on puisse parler de structure appositive.

5. BIBLIOGRAPHIE

- Alvarez Martínez, M^a. A. (1986): *El artículo como entidad funcional en el español de hoy*, Gredos, Madrid, 1986.
- Arrivé, M. (1964): "A propos de la construction *La ville de Paris*: rapports sémantiques et rapports syntaxiques", in *Le français moderne*, 32/3, 1964, pp. 179-184.
- Aymard, C. (1975): "L'apposition", in *II Colloque de Linguistique fonctionnelle*, Clermont-Ferrand, C.R.D.P., 1975, pp. 133-143.
- Bally, Ch. (1965): *Linguistique générale et linguistique française*, 4ème édition revue et corrigée, éditions Francke, Berne, 1965.
- Bastida Mouriño, V. (1978): "Las principales dificultades de las preposiciones francesas y españolas", in *Estudios Románicos*, 1, 1978, pp. 59-104.
- Bogacki, B. K. (1973): *Types de constructions appositives en français*, Wrocław, (Polska Akademia Nauk. Komitet Jezykoznawstw, 73), 1973.
- Bouet, (1963): "L'apposition" (suite), in *Le français moderne*, 31/4, 1963, pp. 283-287.
- Bureau, C. (1978): *Syntaxe fonctionnelle du français*, Les Presses de l'Université Laval, Québec, 1978.
- Burton-Roberts, N. (1975): "Nominal Apposition", in *Foundations of Language*, 13/3, 1975, pp. 391-419.
- Cohen, J. (1966): *Structure du langage poétique*, Flammarion, Paris, 1966.

- Dessaintes, M. (1966): "L'apposition: une fonction ou un mode de construction asyndétique", in *Mélanges de grammaire française offerts à M. Grevisse*, Duculot, Gembloux, 1966, pp. 69-104.
- Dubois, J. et al. (1973): *Dictionnaire de linguistique*, Larousse, Paris, 1973.
- Ducrot, O. et Todorov, T. (1972): *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, Paris, 1972.
- Escandell Vidal, M. V. et Leonetti Jungl. M. (1989): "Notas sobre la aposición nominal", in R.F.E., 1989, pp. 163-172.
- Forsgren, M. (1986) (à paraître): "Éléments pour une typologie de l'apposition en linguistique française", in *Actes du XVIIIème Congrès International de Linguistique et de Philologie romanes*, Trèves, 1986.
- (1981): "«Mercredi 17 octobre - le mercredi 17 octobre». Quelques observations et réflexions à propos de la mise ou la non-mise de l'article dans les datations comprenant un nom de jour", in *Studia Neophilologica*, 53/2, 1981, pp. 329-346.
- (1988): "Apposition adnominale: déterminants et ordre des constituants", in *Travaux de linguistique*, 17, 1988, pp. 137-157.
- Fuentes Rodríguez, C. (1989): "De nuevo sobre la aposición", in *Verba*, 16, 1989, pp. 215-236.
- Galichet, G. (1957): "L'adjectif peut-il exercer la fonction apposition", in *Le français moderne*, 25/3, 1957, pp. 181-185.
- (1962): "Qu'est-ce que l'apposition?", in *Le Français dans le Monde*, 7, 1962, pp. 39-40.
- Hjelmslev, L. (1956): "Sur l'indépendance de l'épithète", in *Historisk-filologiske Meddelelser*, 36/5, 1956, pp. 1-16.
- Hockett, Ch. F. (1955): "Attribution and Apposition", in *American Speech*, 30/2, 1955, pp. 99-102.
- Imbs, P. (1951): "Remarques sur la fonction d'épithète en français", in *Mélanges de linguistique offerts à Albert Dauzat par ses élèves et ses amis*, Paris, 1951, pp. 147-166.
- Jiménez Juliá, T. (1987): "La construcción coordinativa en español", in *Verba*, 14, 1987, pp. 271-345.
- Kjellmer, G. (1987): "Why is Winnie -the - Pooh? On the use of the definite article in some English personal names", in *English Studies*, 58/6, 1977, pp. 508-514.
- Lago, J. (1986): *La acumulación de adjetivos calificativos en la frase nominal del francés contemporáneo*, Anejo 26 de Verba, Universidade de Santiago de Compostela, 1986.
- Lombard, A. (1930): *Les constructions nominales dans le français moderne*. Etude syntaxique et stylistique. Almqvist et Wiksell, Uppsala et Stockholm, 1930.
- (1952): "L'apposition dans le français d'aujourd'hui", in *Mélanges K. Michaëlsson*, 1952, pp. 322-350.

- Longrée, D. (1987): "Les compléments du nom en latin classique: syntaxe, sémantique et pragmatique", in *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 13/1-2, 1987, pp. 163-230.
- (1990): "A propos du concept d'«apposition»: Les constructions *Rex Ancus et Urbs Roma*", in *L'information grammaticale*, 45, 1990, pp. 8-13.
- Martinet, A. (1973): "Conventions pour une visualisation des rapports syntaxiques", in *La linguistique*, 9/1, 1973, pp. 5-16.
- Martínez, J.A. (1985): "Las construcciones appositivas en español", in *Philologica Hispaniensia. In honorem M. Alvar*, II: Lingüística. Gredos, Madrid, 1985, pp. 453-467.
- Meyer, Ch. F. (1987): "Apposition in English", in *Journal of English Linguistics*, 20/1, 1987, pp. 101-121.
- (1989): "Restrictive Apposition: An Indeterminate Category", in *English Studies*, 70/2, 1989, pp. 147-166.
- Mitterand, H. (1970): "Retour sur l'épithète et l'apposition en français", in *Mélanges Cohen*, Mouton, The Hague/Paris, 1970, pp. 181-184.
- Moreno López, J. (1977): "La proposición(sic) «de» y aposición", in *Yelmo*, 32, 1977, pp. 34-36.
- Mulder, J.W.F. (1977): "Postulats de la linguistique fonctionnelle axiomatique", traduit de l'anglais par R. Rastall avec une introduction par le traducteur, in *La linguistique*, 13/1, 1977, pp. 15-46.
- Noailly, M. (1986): "La coordination commence à trois", in *Modèles linguistiques*, 8/2, 1986, pp. 83-94.
- Norwood, J.E. (1954): "The Loose Appositive in Present-Day English", in *American Speech*, 29/4, 1954, pp. 267-271.
- Paula Pombar, M^a. N. (1983): *Contribución al estudio de la aposición en español actual*, Anejo 20 de Verba, Universidade de Santiago de Compostela, 1983.
- Pignon, J. (1962): "L'apposition", in *Le français moderne*, 30/3, 1962, pp. 191-192.
- Quirk et al. (1985): *A Comprehensive Grammar of the English Language*, Logman, London and New York, 1985.
- Riegel, M. (1985): *L'adjectif attribut*, P.U.F., Paris, 1985.
- Rioul, R. (1983): "Les appositions dans la grammaire française", in *L'information grammaticale*, 18, 1983, pp. 21-29.
- Sobejano, G. (1970): *El epíteto en la lírica española*, 2^a edición revisada, Gredos, Madrid, 1970.
- Sopher, H. (1971): "Apposition", in *English Studies*, 52, 1971, pp. 401-412.
- Tamba-Mecz, I. (1975): "Système de l'identification métaphorique dans la construction appositive", in *Le français moderne*, 43/3, 1975, pp. 234-255.
- Taboada, M. (1978): "Relaciones sintácticas en el interior de la frase nominal: la aposición", in *Verba*, 5, 1978, pp. 315-340.

- Tamine-Gardes, J. (1984): "Introduction à la syntaxe. Les fonctions nominales: Les compléments circonstanciels. L'apposition", in *L'information grammaticale*, 22, 1984, pp. 39-42.
- Tesnière, L. (1969): *Éléments de syntaxe structurale*, 2ème édition revue et corrigée, Klincksieck, Paris, 1969.
- Warnant, L. (1982): *Structure syntaxique du français*. (Essai de cinéto-syntaxe), Société d'Édition «Les Belles Lettres», Paris, 1982.
- Wilmet, M. (1981): "La place de l'épithète qualificative en français contemporain. Etude grammaticale et stylistique", in *Revue de Linguistique Romane*, 45/177-178, 1981, pp. 17-73.
- (1983): "Les déterminants du nom en français. Essai de synthèse", in *Langue française*, 57, 1983, pp. 15-33.
- (1986a): *La détermination nominale*, P.U.F., Paris, 1986.
- (1986b): "Apposition, épithète détachée et attribut", in *Enjeux*, 10, 1986, pp. 65-69.